



Instance de commandement du mardi 17 décembre 2013

Cette instance était présidée par la Directrice Générale assistée du chef de service, du sous-directeur A, du chef de bureau A/1 et de leurs équipes.

CGC-Douanes était représentée par Olivier Gourdon et Christophe Bertani.

→ Cette troisième instance de commandement réunissait les représentants des deux organisations syndicales représentatives pour les grades de DSD2 et DSD1.

Les promotions / nominations

- Promotion administrateur général

Une promotion dans l'emploi d'**administrateur général** a été prononcée. Dans la mesure où les emplois d'administrateur général sont strictement contingentés à 10, un administrateur général a quitté ce statut pour être réintégré dans l'emploi d'administrateur supérieur, l'administration veillant toutefois à garantir un déroulement de carrière harmonieux.

A une question de CGC-Douanes sur le grade de **Directeur Principal des Services Douaniers** (DPSD) pouvant accueillir des administrateurs (ou AS ou AG) qui quitteraient ce statut, la direction générale précise que ce grade est majoritairement destiné à accueillir des DSD1 qui n'auraient pas accédé au statut d'emploi d'administrateur plutôt que d'accueillir des administrateurs quittant le statut. Par contre, comme l'a précisé le Chef de service, un administrateur ne pouvant pas bénéficier d'un double détachement (par exemple, détachement hors douane à l'étranger en plus du détachement comme administrateur) le grade de DPSD pourrait être utilisé dans certaines circonstances.

- 4 collègues administrateurs ont été nommés administrateurs supérieurs des douanes (AS)

2 collègues administrateurs ont été nommés administrateurs supérieurs (statut contingenté à 67 emplois) sur des fonctions de directeur régional. 2 autres ont été promus sur place à la DNRED et à la DG.

- 9 collègues administrateurs supérieurs ont changé d'affectation

4 administrateurs supérieurs ont été affectés sur des fonctions de directeur régional, 3 sur des fonctions de receveur régional, 1 affecté comme adjoint à un receveur régional et 1 sur des fonctions de chef de bureau à la direction générale.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui fait la différence !

- 4 collègues ont été promus administrateurs des douanes et 1 autre affecté sur un nouvel emploi d'administrateur :

Selon les critères statutaires, tout DSD2 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon a vocation à l'emploi d'administrateur (emplois contingentés à 65).

Contrairement aux instances précédentes où des DSD2 avaient été nommés administrateurs, tous les promus avaient cette fois le grade de DSD1 et étaient issus de la promotion d'IP de l'année 2000.

La question a été posée de savoir si les collègues des promotions d'IP précédentes (notamment celle qui précède la promotion 2000) pouvaient toujours prétendre aux emplois d'administrateurs et la direction générale a répondu par l'affirmative en indiquant qu'ils n'étaient pas oubliés.

CGC-Douanes a interrogé la direction générale sur les **postes relatifs aux DSD promus administrateurs**. Il ressort que la plupart accède à l'emploi d'administrateur en commençant par des fonctions de receveur régional mais qu'il n'est pas exclu d'entrer dans le statut par des fonctions de directeur comme l'atteste la nomination d'un directeur fonctionnel à la DG lors de cette instance. Pour autant, la DG considère que débiter par les fonctions de RR permet d'assurer une progression naturelle de carrière.

A noter la nomination d'une administratrice des douanes au CSRH de Bordeaux (destiné à accueillir 87 agents) qui devra faire l'interface entre la sous-direction A et les directions territoriales.

- Un débouché de carrière traditionnel pour une collègue DSD1

Un collègue DSD1 a été nommé **chef de service comptable de 1^{ère} catégorie** dans une recette régionale, ce qui atteste de la diversité des parcours et débouchés de carrières possibles puisque les DSD1 peuvent être soit détachés dans des emplois d'administrateurs, soit promus au grade de directeur principal des services douaniers, soit détachés sur des emplois comptables (hors statut d'administrateurs).

A noter que le poste à la Cellule de Contrôle de Gestion n'a pas encore trouvé de remplaçant.

Question : les conséquences du PSD 2018 sur les carrières

Dans le cadre du projet stratégique de la douane, **CGC-Douanes a souligné l'inquiétude de l'ensemble des agents et notamment des cadres** et a interrogé la Directrice Générale sur les conséquences prévisibles de ce plan en termes de carrières et de débouchés. La Directrice Générale a indiqué que le PSD 2018 était en cours de signature par les Ministres. Elle a ajouté que les directeurs interrégionaux devront organiser en coopération avec les directeurs régionaux des temps d'échange avec leurs services sous forme de questions/réponses à partir d'outils qui seront mis à leur disposition. Dans ce cadre, pourront être abordées les questions des



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui fait la différence !

niveaux de concentration des missions (interrégional, régional, local) et les conséquences des services centralisés comme le SARC ou le SGC sur les services locaux (quelles modalités d'articulation entre ces services?)

S'agissant plus particulièrement des **carrières**, elle a indiqué qu'un des volets du PSD était justement consacré aux parcours de carrière. Elle a estimé que si certaines fonctions allaient disparaître, d'autres seront créées et qu'il y aurait de la place pour tous dans la future organisation (aucun cadre ne sera lésé). Elle a indiqué que, paradoxalement, s'il n'y avait pas de PSD, c'est là qu'il y aurait un risque pour les cadres et que ce projet stratégique permettait au contraire de maintenir l'intégrité de la douane et la poursuite de toutes ses missions. La douane a, selon elle, toujours fait preuve d'adaptation et verra l'émergence de nouveaux métiers.

Une page qui se tourne... M. Francis Bonnet

C'est avec une certaine émotion que M. Francis Bonnet a indiqué qu'il quitterait la douane en mars prochain pour être nommé au grade d'Administrateur Général des Finances Publiques après un peu plus de 20 années passées en douane.

Ainsi, sans doute le plus douanier des administrateurs civils qui a vu « grandir » de multiples sessions de douaniers s'en va. Souhaitons-lui une belle poursuite de carrière !

CGC-Douanes se tient naturellement à votre disposition pour toute question ou renseignement sur les points traités lors de cette instance.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui fait la différence !

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

***CGC-Douanes* – Immeuble TURGOT – teledoc 909**
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____ Fonctions : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Coordonnées professionnelles :
Service : _____ Direction : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui fait la différence !